



LA MAYENNE

ENGAGÉE POUR LE CLIMAT



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL PARTICIPE AU
DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
SUR LE TERRITOIRE

DOSSIER DE PRESSE

LUNDI 20 MARS 2023



Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

L'économie circulaire consiste à gérer de façon plus sobre et plus efficace les ressources afin de **produire des biens et des services de manière durable en limitant la production des déchets**. Il s'agit de passer d'une économie linéaire à un modèle économique plus circulaire, sans déchet mais avec uniquement des ressources.

L'enjeu autour de l'économie circulaire est donc de limiter la production de déchets en interrogeant nos modes de production et nos comportements de consommation, tout en favorisant le développement d'emplois locaux souvent liés au secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Le développement de l'économie circulaire en Mayenne est essentiel pour réduire la part des déchets envoyés vers les solutions ultimes de

traitement (enfouissement et incinération). En diminuant la production de déchets, l'économie circulaire permet de **limiter les émissions de gaz à effet de serre**.

En effet, lorsqu'un Mayennais réemploie un produit au lieu de le jeter, comme c'est possible via May'Récup 53 pour les matériaux de construction, il limite les besoins d'extraction de matières premières et la consommation énergétique qui seraient nécessaire à la fabrication d'un produit neuf.

L'économie circulaire limite aussi la charge financière qui incombe aux collectivités mayennaises pour le traitement de leurs déchets (inflation et augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes - TGAP).



Une démarche du Département pour mobiliser tout le territoire

Pour faire face au défi climatique qui s'impose à toutes et à tous avec force, le Conseil départemental de la Mayenne s'est engagé dans une démarche ambitieuse de mobilisation des acteurs locaux et des territoires sur le changement climatique.

Premier département de France à s'être doté d'un budget vert en 2020, la Mayenne ambitionne d'être le premier département bas carbone de France avec pour objectif **d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2040**.

L'économie circulaire est un enjeu prioritaire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en appliquant les principes circulaires.

Elle fait partie des leviers d'actions indispensables pour le Conseil départemental de la Mayenne afin d'atteindre ses ambitions en matière d'environnement.



Le Département accompagne les collectivités pour favoriser l'économie circulaire sur le territoire

Le Conseil départemental de la Mayenne favorise le développement de l'économie circulaire en accompagnant les territoires financièrement et en jouant un rôle d'animateur et de fédérateur des démarches locales, portées par les collectivités ou par les structures de l'économie sociale et solidaire. Cet engagement se traduit par plusieurs dispositifs d'aide pour accompagner les différentes actions opérationnelles.

Enveloppe budgétaire 2023

280 000 €

**L'aide « économie circulaire », se traduit par un soutien de 11 000€ par poste de chargé de mission économie circulaire, porté par des regroupements d'EPCI.
L'enveloppe annuelle est de 33 000€.**

L'aide « prévention » qui permet de financer 30 % des dépenses liées aux actions de prévention des déchets réalisées par les EPCI (animation, sensibilisation, communication, etc...) avec un plafond de 0,15 €/hab/an. L'enveloppe annuelle est de 45 000€.

L'aide aux études sur des projets d'économie circulaire ou d'optimisation de la gestion des déchets plafonnée à 10 000€ par projet. L'enveloppe annuelle est de 50 000€ (30 000€ pour les porteurs de projets publics et 20 000€ pour les porteurs de projets privés).

L'aide à la modernisation des déchèteries et création de recycleries : les projets financés devront permettre une meilleure valorisation matière, organique et énergétique des flux collectés par la mise en place de nouvelles filières et ainsi réduire la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement.

L'aide est plafonnée à 30 000€ par projet avec une enveloppe totale de 150 000€ en 2023.



May'Récup 53, une expérimentation de recyclerie de matériaux de construction

Dans le cadre de sa compétence « traitement des déchets » et de sa politique en faveur de l'économie circulaire, le Département de la Mayenne a réalisé, en partenariat avec l'Association pour la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire en Mayenne (APESS 53), un diagnostic précis du territoire pour pouvoir proposer une expérimentation sur la meilleure valorisation des déchets en déchèterie, en associant les collectivités et les acteurs de la collecte.

A la suite de cette étude et d'un travail collaboratif avec les acteurs du territoire, **May'Récup 53, l'expérimentation de recyclerie de produits et de matériaux de construction** en Mayenne, s'est lancée en janvier 2023.

L'objectif est d'avoir une solution locale qui permette **d'éviter d'envoyer à l'enfouissement des matériaux valorisables collectés en déchèterie.**

Les Mayennais, particuliers et professionnels, peuvent déposer leurs produits et matériaux en bon état (bois, équipements électriques, chauffage, quincaillerie,

plomberie...) dans des conteneurs dédiés **implantés sur 3 déchèteries de collectivités volontaires** : Gorron pour la communauté de communes du Bocage Mayennais, Saint-Berthevin pour Laval Agglomération et Azé pour la communauté de communes du Pays de Château-Gontier.

Depuis février, ces matériaux sont **vendus à petits prix dans deux points de vente en Mayenne** : l'Espace Emmaüs à Laval et Maine Ateliers à Gorron.

Ce projet est rendu possible grâce à la complémentarité de plusieurs structures de l'Economie Sociale et Solidaire mayennaises : Alternatri 53, Collectif R, Emmaüs 53, Envie Maine ainsi que Maine Ateliers.

Le budget de cette opération s'élève à 90 000€ pour le Conseil départemental de la Mayenne qui a reçu un soutien financier de la Région de 34 000€ dans le cadre du prix de l'appel à projets 2022 « économie circulaire ».



1^{ER} BILAN DE MAY'RÉCUP 53 DEPUIS JANVIER 2023

Plus de 500 produits apportés en déchèteries

Dont 35% par des professionnels



Un observatoire départemental au service des territoires mayennais

Le Conseil départemental de la Mayenne souhaite également être un observatoire du territoire au service des collectivités au sujet de l'économie circulaire.

En effet, le Département rassemble de nombreuses données issues des EPCI mayennais pour apporter aux collectivités l'information nécessaire pour se situer sur le territoire. Grâce à ces données, elles peuvent ensuite ajuster leur stratégie et leur plan d'actions.

Par ailleurs, le Conseil départemental de la Mayenne réalise un travail en lien avec l'observatoire régional Téo pour améliorer le suivi des performances des EPCI mayennais et pouvoir à terme se comparer avec les autres EPCI de la Région.

L'objectif est de créer un véritable observatoire départemental des déchets ménagers au service des territoires mayennais.

Rapport 2021 sur la gestion des déchets ménagers en Mayenne :

49 déchèteries en Mayenne

95,8kg de déchets d'emballages, de papier/journaux et de verre sont valorisés par an et par habitant en moyenne

388,7kg de déchets sont collectés par les déchèteries par an et par habitant en moyenne dont 65,6kg pour les encombrants non-réemployables et 149,4kg pour les végétaux

162,7kg d'ordures ménagères résiduelles (OMR) sont collectées par an et par habitant en moyenne

Le poids des Ordure Ménagères Résiduelles (OMR) a diminué de 0,12% entre 2020 et 2021



Les collèges du Département

un exemple dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

Depuis 2012, le Conseil départemental de la Mayenne s'est engagé à diminuer le gaspillage alimentaire grâce à un accompagnement renforcé des collèges.

Dès 2012, un premier bilan a été réalisé au sein de 13 collèges volontaires et représentatifs de l'ensemble des établissements pour mesurer le gaspillage alimentaire au sein du département. **La moyenne constatée était de 120g par repas**, inférieure aux données de l'ADEME (185 g/repas).

En 2014, le Département a lancé un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire avec suivi individualisé des collèges et des professionnels de restauration,

En 2018, l'objectif de 70 g est atteint. La démarche se poursuit pour atteindre **47 g de moyenne sur l'année en 2020.**

En 2022, dans le cadre du Conseil Départemental de la vie collégienne (CDVC), un défi anti-gaspillage inter-collèges est lancé avec 21 collèges participants (publics et privés). **Le collège de l'Oriette à Cossé-le-Vivien remporte le challenge avec un peu plus de 24 g.**

La même année, une étude s'est déroulée au sein du collège de Port Brillet pour évaluer le zéro gaspillage dans l'assiette, tout en pesant l'ensemble des déchets alimentaires (os, peau, déchets de production). Il est de l'ordre de 20 g/repas.

En 2023, les équipes de cuisine disposent d'un outil en ligne pour la saisie de leurs données afin de limiter les déchets. Un programme de formation bas carbone vient également d'être lancé pour les équipes de restauration. Pour poursuivre la sensibilisation des collégiens, **17 collèges disposent de table de tri.**

Ces bons résultats sont possibles grâce à un accompagnement renforcé des équipes du Conseil départemental avec la professionnalisation et la formation des agents de cuisine, l'achat de produits locaux et de qualité, la sensibilisation des collégiens et l'adaptation des portions servies.

L'objectif à l'horizon 2028 est d'atteindre le zéro gaspillage alimentaire hors déchets de production.





www.lamayenne.fr

